

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josianne Desfossés](#)

<https://www.cadre21.org/membres/80899a490ef99e3c2e60b49b>

Date d'obtention : 2023-10-09 18:53:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Suivre les étapes du protocole Sexto va mieux guider le déroulement de la rencontre pour ne pas nuire au système judiciaire. Le protocole est basé sur la bienveillance . La formation permet de mieux déterminer le rôles de l'éducateur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Les limites et mon rôle d'éducatrice sont mieux défini avec le protocole. Je vais être en mesure d'accompagner la victime et les parents de manière adéquate . Je vais pouvoir informer les personnes sur les aspect légaux avec les fiches de la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Suivre les étapes du protocole Sexto.

Ne jamais consulter les images pour ne pas nuire à l'intégrité de la personne.

Confisquer l'appareil susceptible d'avoir les images ,ne pas rencontrer l' investigateur des demandes d'images .